



# Introduction générale et recettes

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2022

Session de février 2022



## \\ Introduction générale

Le budget primitif qui vous est présenté est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 1,726 milliards d'euros.

### Un budget en augmentation, au service du volontarisme régional.

Dans un contexte général de forte contrainte budgétaire, particulièrement sensible pour les collectivités régionales, ce budget est en augmentation de 3,2 % par rapport à 2021. Cela témoigne du maintien d'une forte dynamique d'intervention au service des territoires, de ses acteurs et de l'ensemble des bretonnes et bretons. Ainsi se confirme, d'année en année, la montée en puissance de la collectivité régionale qui, à force d'élargissement de ses compétences et de ses responsabilités de service public, a vu son budget multiplié par 5 depuis 30 ans et augmenter de près de 40 % sur les dix dernières années. Ces évolutions résultant de la loi et du volontarisme régional sont une marque et une spécificité régionale, mises au service de l'intérêt général, de la Bretagne et des Bretons.

Ce chiffre global de 1,726 Mds € demeure comparativement faible au regard de ce dont disposent d'autres grandes collectivités régionales à l'échelle européenne et il reste de ce fait insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire régional. Seul un nouvel acte fort de régionalisation permettra de changer d'échelle. Pour autant, 1,726 Mds € représentent un effort financier de plus de 518 euros par habitant de la Bretagne pour l'année 2022, en forte augmentation depuis les dix dernières années.

### Un budget utile pour la Bretagne et ses habitants.

La mobilisation budgétaire régionale conserve de fortes spécificités comparée aux autres niveaux de collectivités. La première est l'importance de la part de ce budget directement affectée aux interventions régionales, c'est-à-dire à ses politiques publiques, bénéficiant directement aux acteurs régionaux et à ses habitants. Cette part est de plus de 90 %, une fois retranchés les frais de structure et le service de la dette qui représentent moins de 10 % de la dépense. Restent ainsi près de 466 euros par habitant directement mobilisés.

Ces crédits massivement injectés dans l'économie bretonne, directement notamment à travers l'acte d'achat, ou indirectement par l'intermédiaire d'aides ou de dispositifs financiers, apparaissent comme un très puissant levier de soutien à l'activité. A titre d'illustration, chaque année, le budget régional permet de mobiliser près de 2 700 entreprises et acteurs économiques dans le cadre de ses marchés pour une dépense annuelle moyenne de 300 M€. La Région se distingue ainsi comme étant un pilier du soutien à l'activité économique et sociale régionale. C'est sa contribution à la création d'emplois durables, de qualité, partout en Bretagne.

### Un budget qui confirme la Région comme premier investisseur public en Bretagne.

La seconde spécificité du budget régional est la part considérable réservée aux dépenses d'investissement qui représentent plus de 40 % du total. Ceci confirme la Région comme la première collectivité bretonne en matière d'investissement public. Au total se sont donc plus de 620 M€, représentant près de 207 euros par habitant qui seront mobilisés pour financer les investissements destinés à moderniser la région et à préparer son avenir. C'est un niveau jamais atteint jusqu'ici.

Ce volontarisme en matière d'investissement se traduit ainsi par un programme pluriannuel d'investissements particulièrement ambitieux puisqu'il dépasse les 2,8 milliards d'euros à l'horizon de la fin de mandat. Il permettra ainsi le financement d'un programme massif de rénovation de nos lycées et des bâtiments universitaires, notamment pour en améliorer la performance thermique ; un programme ambitieux de modernisation des infrastructures de transports, avec une attention spécifique aux ports de Bretagne, et de renouvellement du matériel roulant de notre service public,

privilégiant notamment des flottes décarbonées, cars, trains ou bateaux ; un soutien très actif aux projets d'équipement des territoires et en particulier des territoires ruraux ; un soutien constant à la modernisation de nos entreprises, au développement de leurs innovations, avec une attention particulière portée aux entreprises industrielles ; un appui résolu, articulé avec la gestion des fonds européens, pour la modernisation de nos agricultures et de leurs différentes filières, pour le soutien renouvelé à l'installation ainsi que l'accompagnement des mutations en cours ; un soutien appuyé aux filières de la mer, fragilisées par le Brexit.

### Un budget qui permet à la Région d'assumer ses obligations de service public.

Les dépenses dites de fonctionnement n'en sont pas moins importantes. Non seulement elles permettent à la Région d'assumer pleinement ses compétences et responsabilités de service public, mais elles permettent surtout d'améliorer au quotidien la vie des bretonnes et des bretons dans de multiples champs d'activité : leurs déplacements quotidiens, leurs pratiques culturelles, sportives, leur vie associative, les repas et conditions d'accueil de leurs enfants dans les lycées... mais en plus, elles concourent souvent, autant que l'investissement, à la préparation de l'avenir quand il s'agit par exemple du développement de la formation à toutes les étapes de la vie.

La traduction concrète du budget régional et de la mise en œuvre des politiques publiques régionales, c'est par exemple : 20 millions de trajets chaque année sur les transports régionaux ; 144 000 lycéens qui bénéficient d'équipements renouvelés (y compris matériel informatique) et de moyens de fonctionnement des lycées modernisés, 10 millions de repas servis à la cantine ; 30 000 bretonnes et bretons qui sont inscrits dans un dispositif de formation tout au long de la vie ; mais ce sont aussi des programmes de recherche ; des actions d'innovation dans les entreprises ; des accompagnements apportés partout en Bretagne à ceux qui agissent pour préserver l'environnement et la qualité des eaux ; des travaux dans tous les territoires pour permettre l'accès au numérique à très haut débit ; c'est le soutien au quotidien à l'action des acteurs culturels qui maintiennent leur offre sur tout le territoire dans un contexte très défavorable ; c'est enfin le renforcement d'une action résolue en faveur des langues de Bretagne.

Cette action de service public, élargie par les dernières lois de décentralisation, et confirmée par le volontarisme régional, dessine dorénavant une collectivité qui agit en proximité et devient présente dans la vie quotidienne d'un grand nombre de nos concitoyens, même quand ces derniers ne le perçoivent pas. Convaincue que le service public est un bien commun et qu'il constitue le patrimoine de ceux qui n'en ont pas, la Région souhaite renforcer la prise en compte de l'enjeu de cette proximité, toujours à parfaire, pour réduire le non recours, d'assurer l'égalité des droits et de parvenir à toucher et soutenir les plus fragiles dans nos territoires et notre société.

Cette action confirme aussi le positionnement spécifique d'une Région partenaire, en lien constant avec les acteurs de terrain, qu'ils soient publics comme les collectivités territoriales, par le biais de ses conventionnements privilégiés avec les intercommunalités, ou les acteurs privés, notamment les entreprises ou le monde associatif, constamment soutenus dans le cadre d'un dialogue fructueux.

### Un budget maîtrisé.

Ce budget primitif est aussi un budget maîtrisé qui s'inscrit dans la ligne de la stratégie budgétaire suivie avec constance et résolution.

Elle vise à limiter au maximum les frais de structure, à affecter la plus grande partie des financements à l'intervention régionale, à préserver nos capacités d'investissement et à cibler nos interventions sur les priorités de mandat. Dans un contexte où les ressources régionales sont contraintes, où le recours à la fiscalité n'est plus à la main des Régions et où les dotations nationales sont limitées dans leur croissance, il s'agit de maintenir un fort volontarisme budgétaire tout en préservant notre signature et notre capacité d'emprunt.

Cette stratégie se mesure à la préservation de notre capacité d'épargne, minorant ainsi notre appel à l'emprunt et permettant *in fine* de contenir l'endettement dans des limites acceptables pour les prêteurs. C'est pleinement le cas pour la Bretagne qui, tout en finançant un programme pluriannuel d'investissement particulièrement ambitieux, maintient son ratio de capacité de désendettement nettement en deçà des ratios obligatoires.

### Un budget qui s'inscrit dans un contexte extra-ordinaire.

Ce contexte, décrit lors des dernières orientations budgétaires, est marqué d'une part par une relance réelle et qui se confirme, et d'autre part par des incertitudes majeures, rendant l'avenir bien peu lisible.

Il induit un engagement de la collectivité sur une double dimension : la première est celle de la réactivité, de sa capacité à répondre à l'urgence, de sa faculté, le cas échéant, comme elle le fit en mars 2020, à revoir ses dispositifs et ses priorités, à réorienter ses actions vers la gestion de crise ; la seconde est celle de son implication dans le « temps long », celui des grandes mutations en cours et donc de sa capacité à poursuivre l'effort collectif de modernisation et de transformation de la Bretagne, dans la poursuite de la dynamique initiée dans le cadre de la Breizh COP.

La Région a su trouver le bon équilibre entre ces deux impératifs.

Lors des deux années écoulées, elle a pris toute sa place dans la gestion de crise comme dans l'accompagnement de la relance. Ce budget, en conservant des marges de manœuvre permises par une stratégie maîtrisée, préserve cette capacité à réagir encore en urgence, si le besoin s'en présentait.

Il renforce par ailleurs son intervention en soutien de la relance pour permettre de ne pas rater les opportunités qui se présentent. On sait aujourd'hui combien les difficultés de recrutement représentent un risque majeur sur la reprise économique et l'amélioration de la situation sociale. Ceci conduit la Région à conforter son effort budgétaire pour les formations d'une part pour le soutien aux projets d'entreprises d'autre part.

En matière de formations, en lien avec le pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), l'action régionale permettra l'ouverture de plus de 3 000 places de formations nouvelles, s'ajoutant au « rythme de croisière » de l'action régionale. Ce sont ainsi en 2022 à nouveau 30 000 bretonnes et bretons qui devraient pouvoir bénéficier d'actions de formation. C'est un objectif quantitatif plus ambitieux que jamais et qui appelle une mobilisation massive de la Région, de ses équipes, mais aussi sur le terrain de tous ses relais. Au-delà des seules formations, s'agissant de publics parfois assez éloignés de l'emploi ou connaissant de réelles difficultés, des actions d'accompagnements dits « périphériques » permettant de favoriser l'accès et le maintien dans la formation puis dans l'emploi seront financés. Des actions facilitant le logement ou la mobilité seront ainsi expérimentées.

En complément, l'accompagnement des entreprises dans leur adaptation et leur projection sur les marchés de demain sera conforté, ce qui se traduit par une hausse substantielle des engagements budgétaires.

Une autre illustration de l'effort lié à la conjoncture est la confirmation de l'attention portée aux questions sociales et notamment aux besoins de la jeunesse avec les moyens mobilisés en application du plan d'urgence voté en 2021 et des actions engagées de soutien à la lutte contre la précarité et la misère.

En parallèle, la Région a su aussi maintenir son action orientée sur le temps long et les transitions. La crise ayant démontré l'impérieuse nécessité de préparer l'avenir et d'accélérer les transitions en cours pour permettre demain de tirer des opportunités des bouleversements des comportements. S'inscrivant dans le prolongement de la Breizh COP, la Région confirme avec ce budget son implication dans les transformations de moyen terme, dans les grandes transitions en cours en Bretagne.

### Un budget qui traduit les priorités politiques du projet de mandat.

Le budget pour 2022 est le premier de la mandature qui s'ouvre, il s'inscrit donc dans le temps long d'un projet qui porte sur plus de six exercices.

Il traduit dans nos politiques publiques les orientations et priorités du mandat. Il est ainsi marqué par quelques premières inflexions qui seront renforcées lors des prochains exercices budgétaires.

D'ores et déjà, l'action régionale s'inscrit dans les trois orientations politiques retenues par ce mandat.

### Bien vivre partout en Bretagne,

- 2022 sera une année importante pour la politique territoriale régionale puisqu'elle verra le prolongement du dispositif Bien vivre en Bretagne avec la mobilisation d'une nouvelle tranche de 36 M€. Dans le même temps, seront lancés les travaux d'élaboration des Pactes de cohérence territoriale dans le cadre géographique des territoires de SCOT.
- 2022 verra la mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire dans les lycées (restauration et hébergement). Ainsi que la poursuite de la mise en œuvre de l'ambitieux PPI de plus de 1,2 Mds€, avec son volet de rénovation thermique. Cette année 140 M€ de crédits de paiements seront mobilisés pour la modernisation de nos lycées.
- En matière de mobilités, l'année restera marquée par les conséquences de la pandémie. La Région maintiendra son effort pour assurer la qualité du service public en tenant le meilleur compte de la fragilisation des opérateurs. 2022 verra par ailleurs l'accélération de l'élaboration des contractualisations avec les intercommunalités, en cohérence avec les besoins réels des différents bassins de mobilités. C'est à cette échelle que de nouvelles coopérations entre autorités organisatrices devront se structurer pour répondre aux attentes des usagers. L'effort d'investissement lié à la finalisation de l'exécution du CPER sera accru avec une dépense prévue en 2022 de 35,3 M€.
- 2022 verra aussi l'engagement et le financement des projets retenus dans le cadre du volet enseignement supérieur et recherche du futur Contrat de plan. Cette maquette permettant de programmer un montant record et historique de plus de 450 M€ pour la période concernée sera ainsi mise en œuvre sans tarder.
- Des réflexions et des travaux seront engagés avec nos partenaires pour renforcer l'action régionale en matière de logement, en lien avec les questions foncières du SRADDET et en vue de la coordination en région de tous les efforts consentis par la puissance publique pour adapter l'offre de logements aux besoins des territoires,

réguler le marché afin que le prix du logement ne soit pas source d'exclusion sociale et géographique. Le renforcement du dialogue avec les intercommunalités, les Départements et les réseaux d'opérateurs permettra de développer la complémentarité des politiques publiques et d'apporter de nouvelles réponses y compris avec des outils innovants de type OFS (Office foncier solidaire).

### **Plus d'emploi et moins de carbone,**

- Dans un contexte de forte reprise économique, l'action d'accompagnement des entreprises sera poursuivie avec une vigilance particulière pour soutenir les entreprises fragilisées par la crise et par la sortie du « quoi qu'il en coûte » des pouvoirs publics, mais également pour accompagner le développement de toutes celles qui voudraient se saisir des opportunités de la conjoncture. Une préoccupation forte est celle du recrutement et des dispositifs innovants seront expérimentés en lien avec des EPCI volontaires pour aider à dépasser les freins à l'embauche.
- En lien avec la feuille de route climat, la décarbonation des flottes sera poursuivie. Plus largement, le verdissement de nos infrastructures de transports et en particulier des ports sera poursuivi et accentué.
- 2022 sera une nouvelle fois une année exceptionnelle en matière de formation professionnelle avec le déploiement des fortes augmentations de crédits du PRIC, en lien avec le plan de relance, dans un contexte de forte tension sur le marché de l'emploi. Cette année verra un ciblage fort sur les jeunes, sur les dispositifs périphériques à la formation et une attention particulière portée aux plus fragiles, demandeurs d'emploi de longue durée et jeunes en décrochage notamment. L'enjeu de l'aide au recrutement sera pleinement pris en compte. Dans le cadre du Ségur de la santé, l'offre en matière de formations sanitaires et sociales sera significativement renforcée. Concernant l'apprentissage, l'accent sera mis sur l'investissement dans les centres de formation.
- Face au dérèglement climatique et à ses impacts majeurs, en particulier sur les plus modestes, les orientations débattues et validées lors de la dernière session seront mises en œuvre. Cela se fera autour d'objectifs remis à jour, d'une intégration plus forte de l'approche climatique dans l'ensemble de l'action régionale, et de priorités d'action plus affirmées dès 2022 (prise en compte des inégalités sociales, aides à la rénovation thermique des logements, décarbonations dans les transports, plan énergétique dans les lycées, engagement du plan hydrogène...).
- Les travaux d'élaboration des schémas concernant les thématiques de l'économie, de la formation, de la recherche et de l'innovation dont la loi a confié la responsabilité à la Région (SRDEII, CPRDFOP et SRESR) seront lancés concomitamment pour élaborer un schéma régional développant une stratégie globale de transitions économiques et sociales de l'économie bretonne. Ce travail concerté avec nos partenaires permettra de franchir un cap inédit dans le rapprochement entre enjeux de développement économique et questions sociales liées aux compétences.
- Dans le domaine agricole, l'année sera marquée, outre le prolongement des financements mobilisant le FEADER et ses enveloppes augmentées dans le cadre de la relance, par le déploiement des travaux des Etats généraux de l'installation et de la transmission. L'effort budgétaire sera soutenu avec un ciblage nouveau sur les plus de 40 ans.
- La mobilisation autour des enjeux de rénovation thermique des bâtiments connaîtra en 2022 une nouvelle dynamique, avec la réalisation partout sur le territoire, de projets financés dans le cadre du plan de relance, du fonds Réact EU, mais également avec la poursuite du déploiement du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), au service des particuliers.

### **Plus de Bretagne,**

- Confirmation de l'effort pour le tourisme, la culture et le sport, avec le souci d'accompagner les acteurs dans une période de sortie d'une crise qui les a profondément fragilisés. Afin d'appliquer la mise en œuvre concrète des droits culturels au plus près des habitants, deux expérimentations territoriales seront menées dès le début 2022 à l'échelle de deux EPCI (un moins de 50 000 habitants et un de plus de 50 000 habitants) dans le cadre de conventions de partenariat avec l'Etat (Drac), les départements et les EPCI concernés.
- Soutien budgétaire d'ampleur pour les langues de Bretagne, dans la perspective de la finalisation de la nouvelle convention additionnelle au CPER dans le début de l'année, avec l'objectif premier d'augmenter le nombre de locuteurs, à travers notamment un budget mobilisant 1,3 M€ en plus, soit une augmentation de 16%.
- Les travaux liés à la mise en œuvre du SRADDET seront accélérés dans un partenariat renforcé avec les territoires et permettront de coordonner les efforts de chacun autour des enjeux climatiques, de gestion du foncier ou de protection de la biodiversité.
- Plus globalement en matière de gestion des fonds européens, l'année 2022 verra une suractivité pour mener de front l'ensemble des programmations et paiements de la génération 14/20, le lancement des programmations 21/27 et le déploiement du fonds Réact, doté pour la Bretagne de près de 93 M€, très majoritairement ciblés sur les enjeux des transitions écologiques et devant bénéficier à l'ensemble du territoire régional.

## Vers une évaluation du budget à travers le prisme du climat, révélatrice des actions entreprises et outil de pilotage des transitions à conduire

Sur le plan formel, le budget 2022 est un budget innovant par le déploiement sur une vingtaine de programmes d'une analyse de la dépense publique au regard des enjeux du climat, première étape d'une approche d'évaluation à l'aune de l'impact environnemental.

Dans le cadre des orientations stratégiques définies dans le cadre de la Breizh COP et du rapport climat voté en décembre 2021, cette démarche d'évaluation du budget régional permettra :

- D'évaluer et améliorer l'impact environnemental des politiques régionales grâce à des outils de pilotage croisant les objectifs du plan de transition et du budget,
- De promouvoir la transparence, « mesurer » la part du budget régional consacré aux transitions,
- De contribuer à l'élaboration de politiques respectueuses de l'environnement, en apportant un nouveau critère d'aide à la décision pour construire la stratégie budgétaire annuelle et pluriannuelle,
- De continuer à bénéficier de conditions de financements favorables « réservées » aux collectivités engagées dans les transitions par nos financeurs et les investisseurs engagés dans des démarches d'investissement socialement responsable (ISR).

À ce jour, des expériences de budgétisation « verte » ont été conduites dans un peu moins d'une dizaine de collectivités territoriales en France.

Début 2021, la Région a débuté ses travaux évaluatifs dans le cadre d'une expérimentation portant sur une partie des programmes budgétaires, en utilisant la méthodologie développée par l'institut I4CE et en intégrant un groupe de travail constitué de quatre régions pionnières.

I4CE est à l'origine d'une méthodologie d'évaluation de l'impact des budgets locaux en matière de changement et d'adaptation climatique.

Ainsi, ces travaux doivent permettre d'identifier les dépenses par nature et par fonction favorables ou défavorables à l'environnement et celles pour lesquelles il existe un levier d'action, aidant ainsi au développement des projets d'aménagement durables et permettant l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

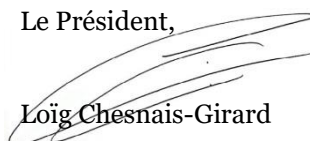
Ce budget vert, se construit dans la durée avec l'ambition en Bretagne de déployer progressivement cette démarche sur la totalité du budget en n'épargnant aucun type de politiques, elles passeront toutes au crible de cette analyse. Seront ensuite intégrées dans le spectre de l'évaluation, les autres thématiques écologiques. Cette analyse du budget et de la dépense au regard des enjeux du développement durable se fera de manière coordonnée avec le déploiement progressif aussi des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides, permettant de renforcer l'intégration des enjeux transversaux dans tout le champ de l'action régionale.

D'ores et déjà, dès ce budget primitif 2022, ce sont 20 programmes, soit près du tiers du budget qui sont évalués permettant un classement de la dépense dans une des 5 catégories : très favorable, plutôt favorable, neutre, défavorable ou à définir. Il s'agit là d'un outil puissant d'évaluation et de pilotage des transitions environnementales. Il aura un impact majeur sur les travaux de préparation des futurs budgets.

Ce travail pionnier qui a fortement mobilisé les équipes du conseil régional a mis en évidence à la fois la complexité de cette approche, mais aussi sa richesse et sa capacité à enrichir la qualité de l'information financière. Il sera poursuivi dans les années à venir, de façon progressive.

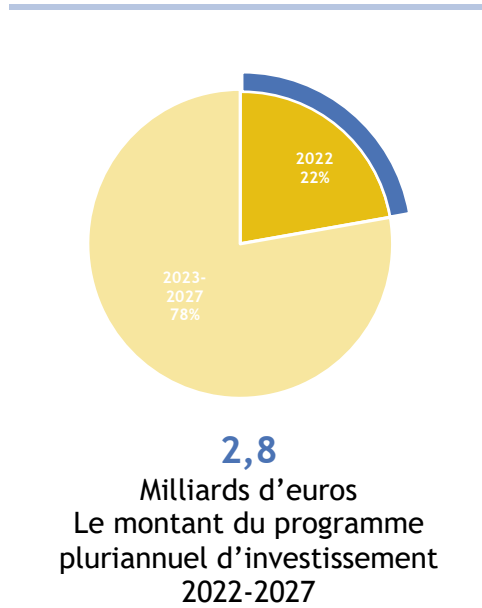
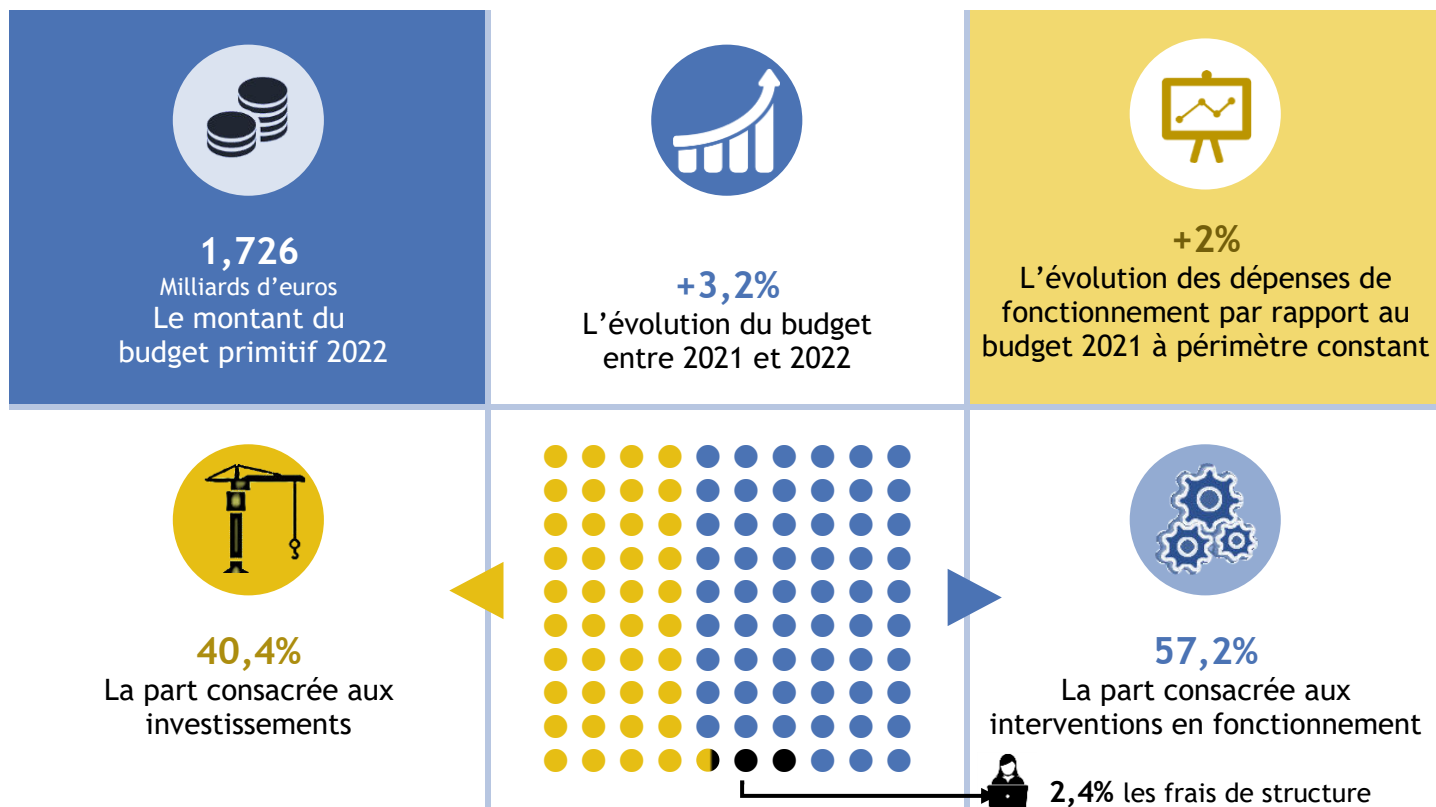
**Je vous demande de bien vouloir débattre et délibérer de ces propositions**

Le Président,

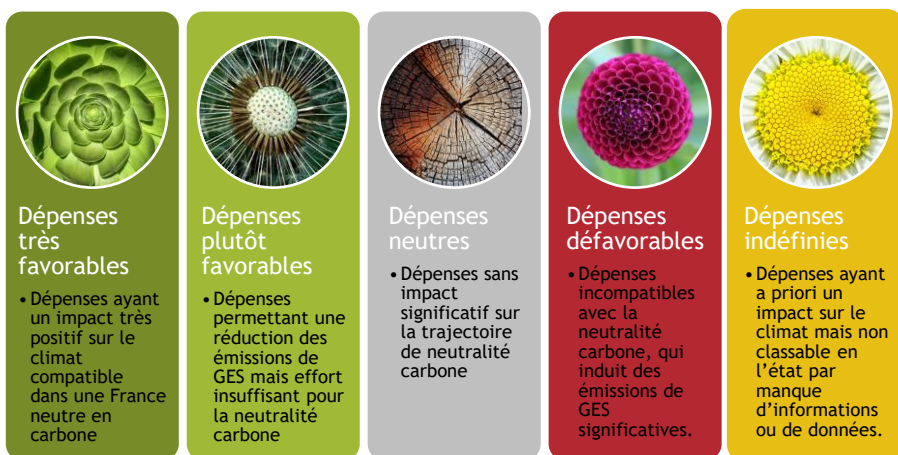


Loïg Chesnais-Girard

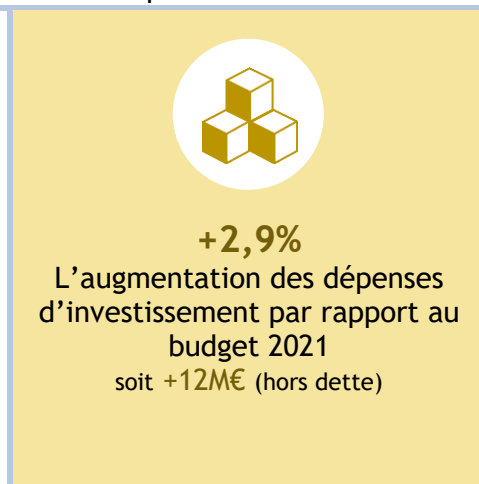
## \\ Le budget en chiffres



### Première évaluation climat du budget

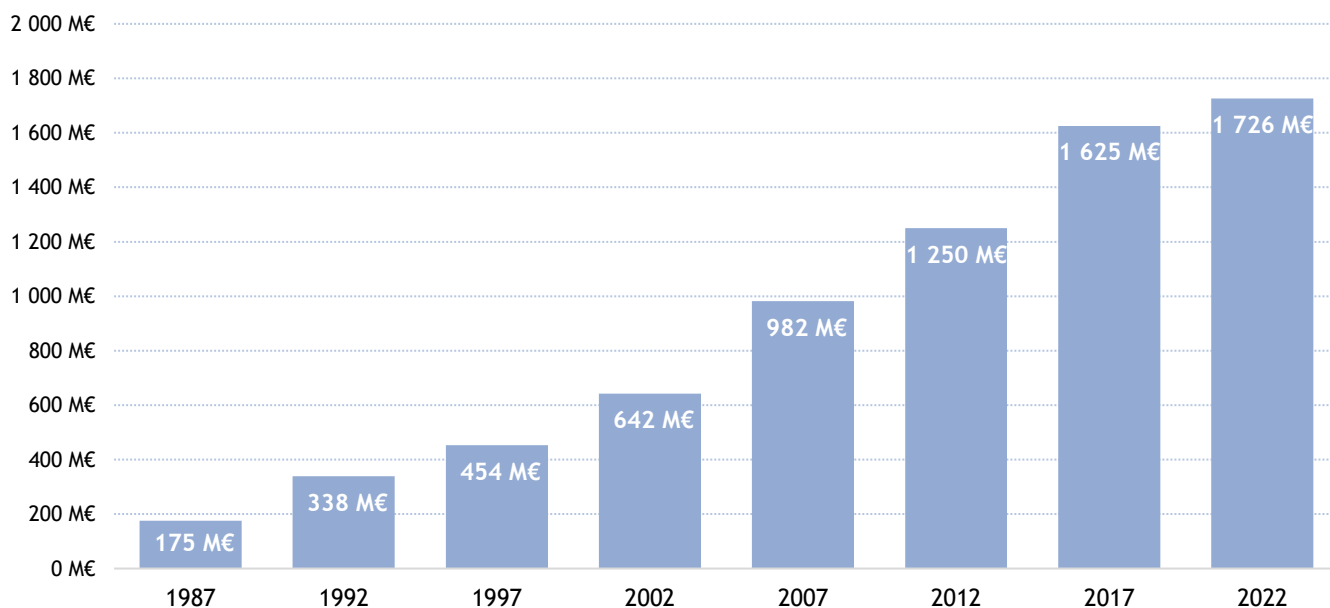


**20** programmes évalués selon leur impact en matière d'atténuation du changement climatique



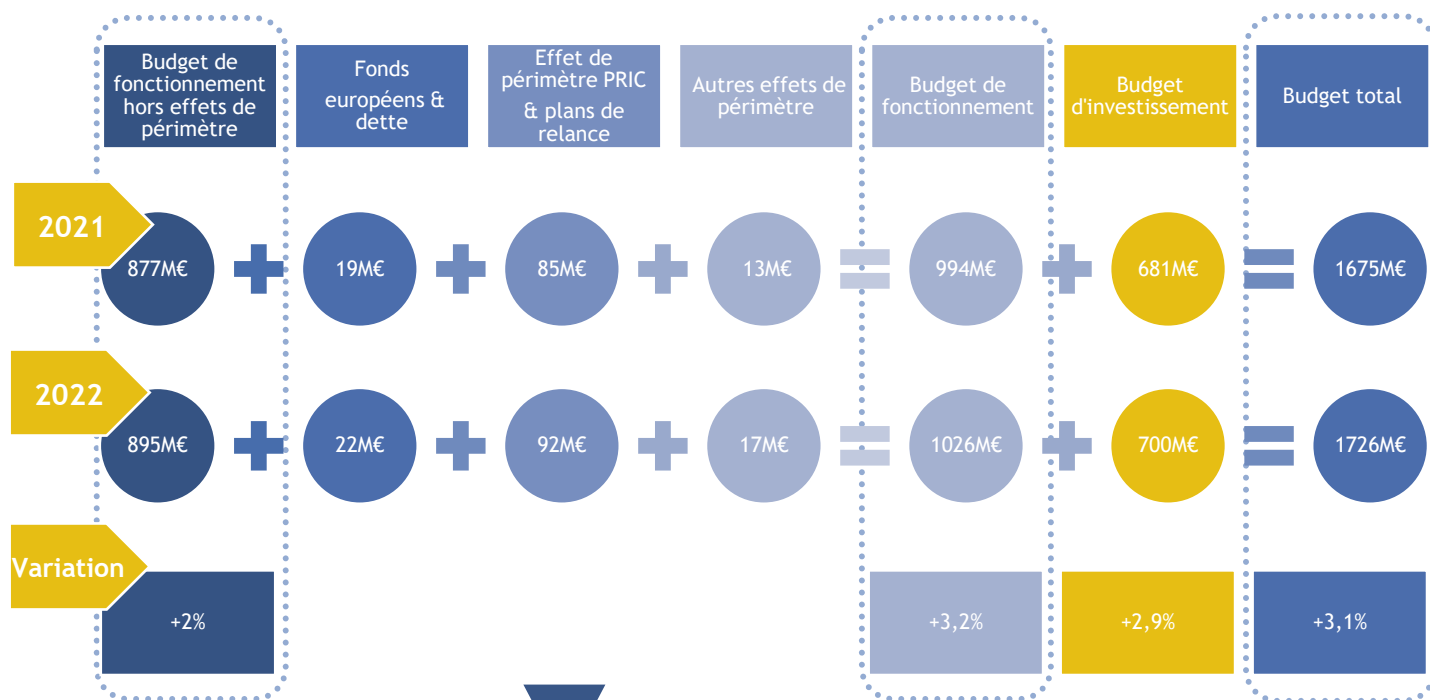


## \\ L'évolution du budget



## \\ L'évolution des dépenses en 2022

L'analyse de la dynamique des dépenses entre deux exercices n'est possible que si le périmètre de ces dépenses est comparable d'un exercice à l'autre. Le budget doit donc être retraité des dépenses que la Région prend nouvellement à sa charge ou qu'elle transfère à d'autres administrations publiques ou qui sont compensées par des recettes pour apprécier la dynamique réelle des dépenses sur un champ identique.



### Effets de périmètre



Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) & compléments au titre de relance

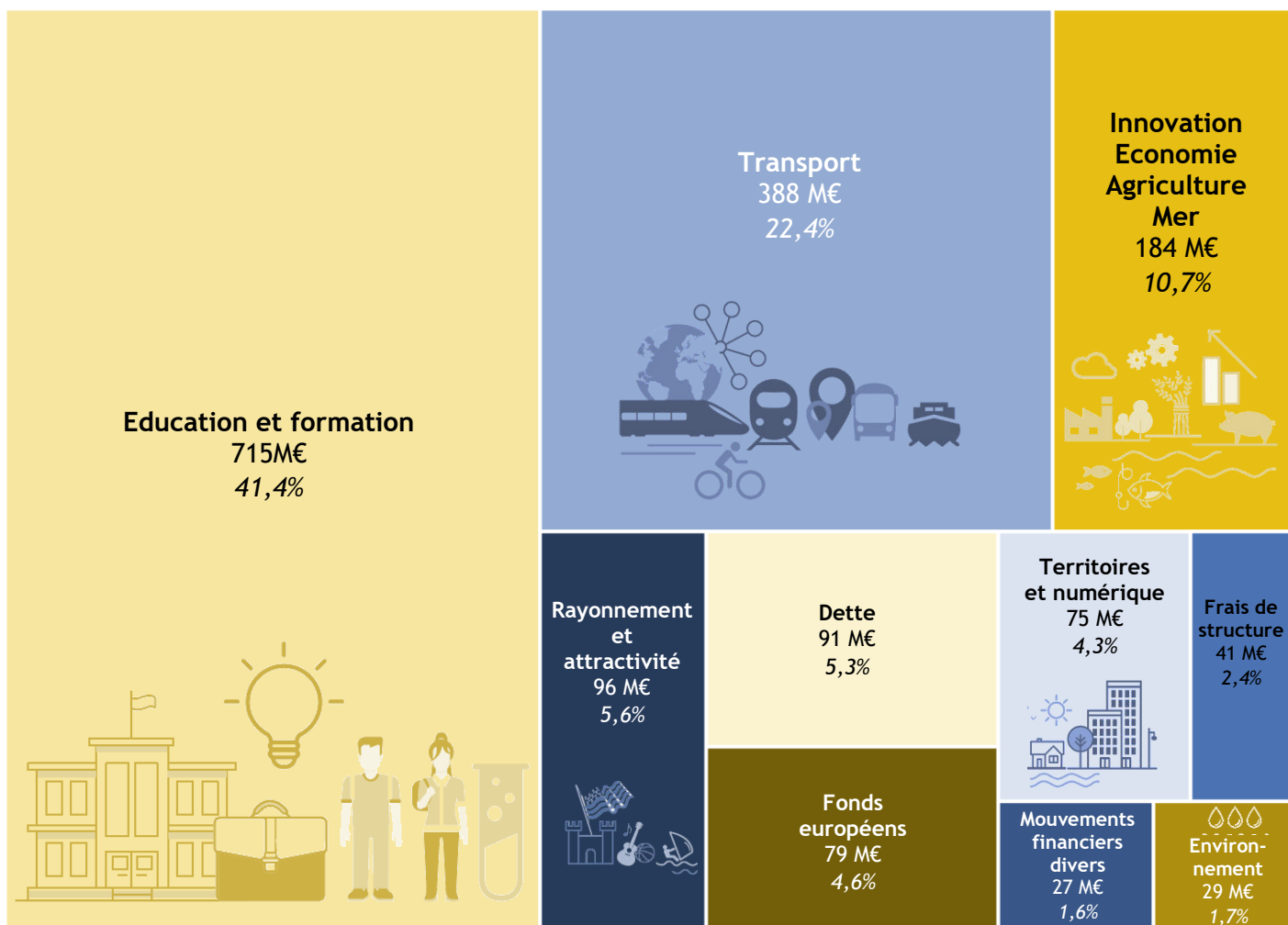


Dépenses nouvelles (10M€) compensées par des recettes

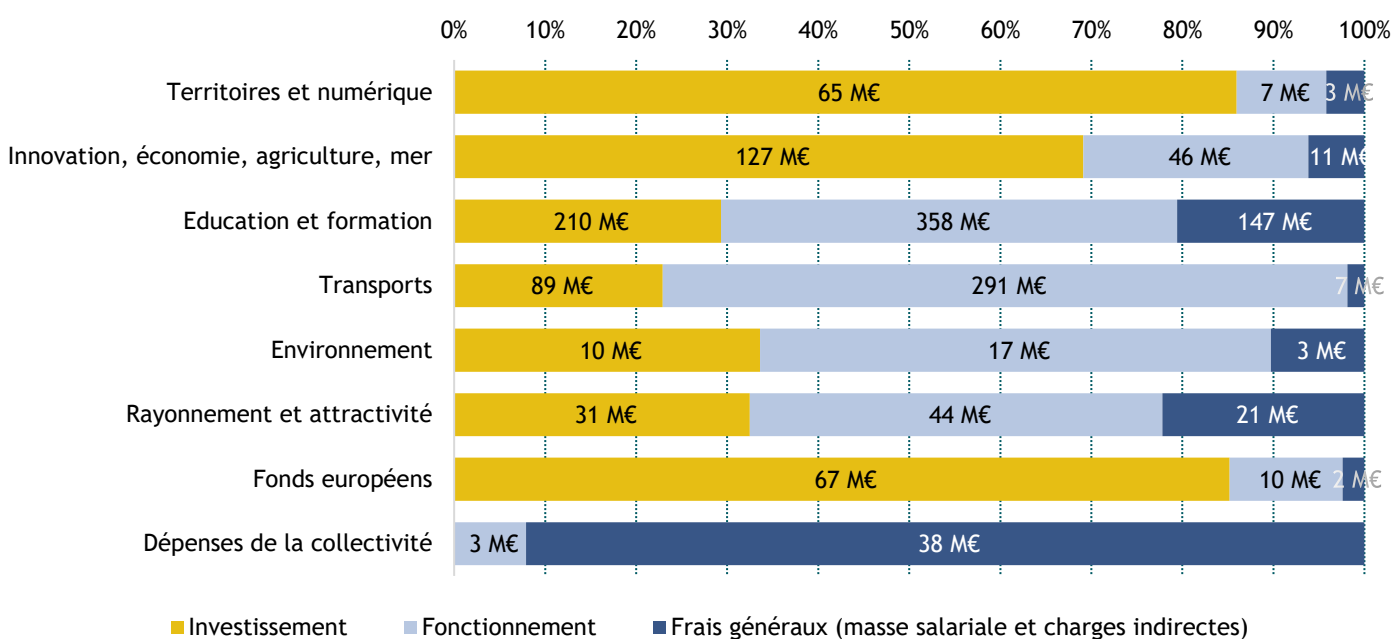


Dépenses (7M€) financées par reprise de provisions

## \\ La répartition du budget par mission



## \\ La répartition du budget par nature de dépenses



## \\ La Région engagée une démarche de budgétisation environnementale

### Les 6 axes de classification environnementale

Un outil pour évaluer l'alignement des dépenses avec les objectifs climatiques et environnementaux



## \\ L'équilibre du budget



### Dépenses

### Recettes

Fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement  
1 026 M€

Recettes réelles de fonctionnement  
1 255 M€

Epargne brute  
229 M€

Epargne brute  
229 M€

Remboursement du capital de la dette 77 M€

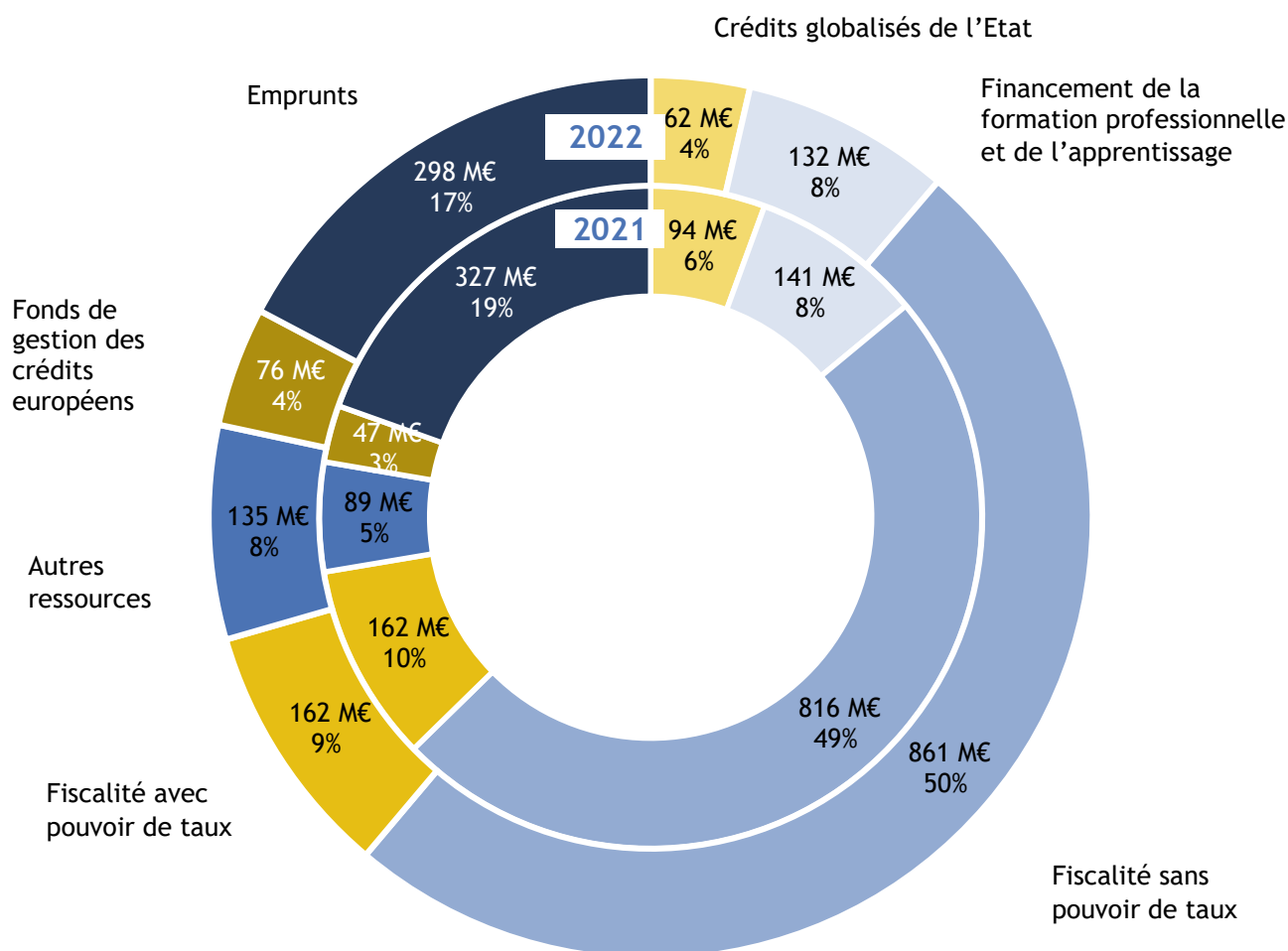
Recettes d'investissement 174 M€

Dépenses d'investissement hors dette  
623 M€

Emprunt 298 M€

Investissement

## La répartition des recettes



- > L'année 2022 est marquée par :
  - le remplacement de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par une nouvelle fraction de TVA
  - l'accroissement de la participation de l'Etat au pacte d'investissement dans les compétences dans le cadre du plan de relance
- > La structure des autres recettes n'est pas modifiée.
- > La fiscalité avec pouvoir de taux ne représente que 9% des recettes régionales.
- > La part des recettes assises directement sur le carbone est de 22% (TICPE et cartes grises)
- > La part consacrée à l'emprunt s'élève à 17% pour assurer le financement des investissements.

## \\ Recettes

Le budget proposé pour 2022 est financé pour moitié par de la fiscalité reversée par l'Etat. L'évolution de la fiscalité régionale a été rappelée dans le rapport d'orientations budgétaires : « Alors que la Région bénéficiait historiquement de taxes locales assises sur des stocks, à l'image des taxes foncière et professionnelle, sa fiscalité a progressivement muté sur des impôts nationaux taxant les flux économiques, par essence plus sujets aux aléas conjoncturels. Le lien avec le territoire apparaît de ce fait de plus en plus distendu. La contribution locale au financement de la Région ne s'opère désormais plus qu'à travers la taxe sur les cartes grises. Le contribuable local s'efface au profit du contribuable national par la redistribution aux Régions d'impôts collectés au niveau national tels que la TVA ou la TICPE. Et le consommateur (TVA, TICPE) est substitué à l'acteur local (particulier, entreprise). »

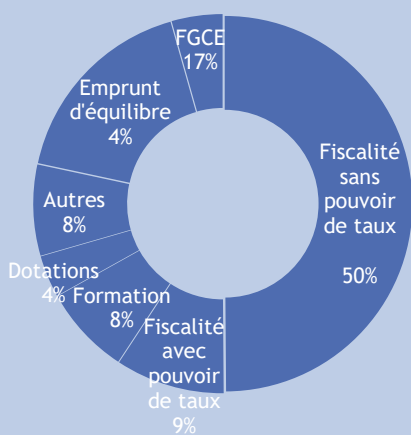
Les mesures de restriction des déplacements prises en mars puis en octobre 2020 pour freiner l'épidémie liée au COVID-19 avaient fortement impacté les ressources régionales, désormais largement dépendantes de l'activité économique. Force est de constater aujourd'hui que les ressources régionales, ont globalement retrouvé un niveau proche de celui d'avant crise au cours de l'année 2021. Les dispositifs de soutien aux ménages et entreprises ont joué leur rôle. Pour autant, la conscience de la fragilité de la situation sanitaire comme économique et sociale nous oblige à rester prudent.

En ce qui concerne les ressources fiscales, comme en 2021, ce budget conserve l'hypothèse formulée dans les orientations budgétaires, d'une évolution « normale », détaillée ci-dessous. L'enveloppe des dotations, dont le poids se réduit considérablement au fil des ans, baisse à nouveau sous l'effet de la minoration appliquée aux dotations considérées comme des « variables d'ajustement » par l'Etat.

Par ailleurs, l'on peut signaler que le projet de budget 2022 intègre la quatrième année d'application du pacte régional d'investissement dans les compétences visant à soutenir l'effort de formation de la Région et orienter les moyens complémentaires alloués vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés. 68M€ de reversements sont inscrits à ce titre en 2022, conformément aux dispositions prévues dans les conventions annuelles signées.

A noter également que des compléments de financements sont attendus dans le cadre du plan France Relance, en lien avec les contrats de plan Etat Région, ainsi que des fonds supplémentaires sur le FEDER au titre de REACT-UE ; les projets sélectionnés à la date de rédaction de ce rapport font l'objet d'inscriptions en dépenses et recettes et détaillés ci-dessous.

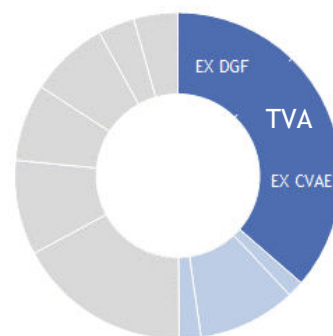
Compte-tenu de ces éléments, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 298 M€, représentant 17% des ressources prévisionnelles, afin de permettre le respect de ses engagements et la réalisation de ses projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires 2022-2027.



→ La fiscalité reversée, sans pouvoir de taux pour la Région (861M€ soit 50% du BP 2022)

- Les recettes issues de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 627 917 800 €

Les recettes issues de la TVA représentent 36% des recettes inscrites à ce budget primitif, et 73% de ces recettes fiscales sans pouvoir de taux pour la Région. Elles se composent de deux parts :



- **Depuis 2018 : une fraction régionale de TVA remplace la DGF**

L'article 149 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017 attribue aux Régions, à partir de 2018, une fraction des recettes de la TVA perçue par l'Etat en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette nouvelle ressource est dynamique, tout en bénéficiant d'une garantie plancher à hauteur de la DGF perçue en 2017, soit pour la Bretagne 184,6M€. La reprise économique du 2<sup>e</sup> semestre 2020 n'a pas permis de compenser la chute des recettes de TVA observée au printemps 2020 ; la garantie a ainsi été activée pour l'ensemble des Régions pour la première fois en 2020.

L'année 2021 est marquée par un net rebond de la consommation, dont le niveau dépassera probablement celui de 2019 (estimation à +5%). Pour 2022, il est fait l'hypothèse d'une dynamique prudente de 2% par rapport au réalisé prévisionnel de 2021, soit 212 M€. Cela correspond à une évolution de BP à BP de 5,1%.

- **Depuis 2021 : des recettes de TVA en remplacement de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises, l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, imposition des entreprises créée en 2010 suite à la suppression de la taxe professionnelle. Les Régions bénéficient en 2011 de 25% du produit de CVAE collectée sur leur territoire. Cette part est passée à 50% en 2017 pour financer les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe (transports scolaires, interurbains et maritimes notamment).

La loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 réforme les impôts de production et supprime pour les entreprises la part régionale de la CVAE, soit 50% de son produit. Parallèlement elle remplace ces ressources régionales par des recettes de TVA, conformément à l'engagement du Gouvernement, tel que formulé dans l'accord de méthode Etat Région du 30 juillet 2020. Le montant des recettes de TVA de 2021 était assuré au niveau des recettes de CVAE de 2020. A partir de 2022, la dynamique des recettes de TVA de l'Etat s'applique à cette enveloppe de recettes.

Le fonds de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE a fonctionné pour la dernière année en 2021 afin de répartir les ressources régionales de CVAE 2020. A partir de 2022, les montants individuels perçus ou reversés au titre de ce fonds en 2021 sont intégrés dans l'enveloppe de TVA.

La loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 élargit par ailleurs le périmètre de cette enveloppe au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), faisant ainsi bénéficier les Régions concernées d'une dynamique sur cette dotation jusque-là figée.

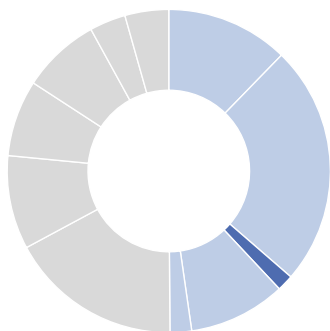
La prévision de recette proposée pour 2022 applique une dynamique de 2% à la somme des montants perçus en 2021, équivalent au montant de CVAE 2020 ajusté des montants de péréquation 2020 (201,263M€), complété du reversement au titre de la péréquation pour 2021 (0,4M€) et des montants du FNGIR (27,6M€). L'enveloppe de TVA-ex CVAE est ainsi évaluée à 415,908 M€ pour 2022.

**Au global, les recettes régionales de TVA sont ainsi estimées pour 2022 à 627,917M€.**

La loi de finances pour 2022 instaure par ailleurs un nouveau mécanisme de péréquation, inspiré des propositions travaillées par les Régions et relayées par l'Association Régions de France. Ce fonds est conçu comme un fonds de solidarité à destination de la Collectivité de Corse et des Collectivités et Régions d'Outre-Mer. Il sera alimenté en 2022 par un prélèvement de 0,1% du produit 2021 de la fraction de TVA-CVAE, puis à partir de 2023 par une fraction de 1,5% de la croissance annuelle de ce produit. Ce prélèvement sera opéré sur les seules Régions métropolitaines, hors Corse, et calculé au prorata de la population.

○ **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : 28 285 000 €**

Depuis 2011, les Régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

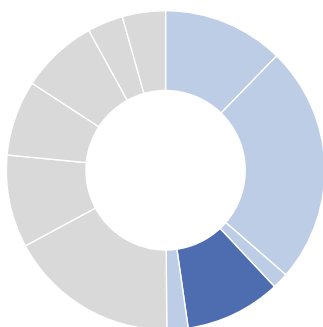


**l'IFER ferroviaire** est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. En principe, cette ressource n'est pas directement soumise aux variations conjoncturelles infra annuelles de la circulation des trains car son calcul est fonction du matériel déclaré au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant l'année d'imposition. La répartition entre Régions est ensuite fonction de la réservation des sillons-kilomètres effectués à cette même date. Il est fait l'hypothèse d'une stabilité de la recette en 2022. Il est donc proposé d'inscrire 8,3 M€ à ce titre en 2022, correspondant au montant à percevoir en 2021.

Les exploitants du matériel roulant sont redevables d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre Régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseaux dans chaque région.

**l'IFER télécoms** est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, ainsi que, pour la première fois pour les impositions dues au titre de 2019, sur les points de mutualisation et nœuds de raccordement optique des réseaux de communication électronique en fibre optique. L'exonération instaurée pour les cinq premières années pour ces derniers explique sans doute l'absence d'impact constaté sur le niveau des recettes à ce jour. Il est proposé d'inscrire au présent budget une recette prévisionnelle de 19,973 M€, stable par rapport au montant attendu en 2021.

○ **TICPE - tarifs transférés : 167 714 800 €**



Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les Régions ces transferts ont été compensés par une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les fractions de tarifs de TICPE transférées sont calculées de façon à ce que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »).

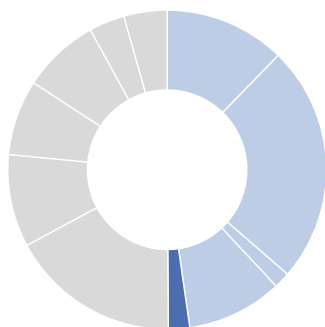
Le produit issu des tarifs de TICPE transférés aux Régions évolue au rythme des compensations dues par l'État au titre de transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Le montant de la compensation étant garanti, l'État verse un complément si le produit de TICPE perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

Des ajustements sont attendus en 2022 concernant : le transfert aux Régions de la fonction comptable dans le cadre de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour la période de programmation 2021-2027, la compensation de la revalorisation, décidée par l'Etat en 2021, de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et divers ajustements des montants compensés de façon provisionnelle concernant les étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales, tenant compte des effectifs réels déclarés.

Dans l'attente des informations précises des services de l'Etat concernant le montant de ces ajustements, il est proposé d'inscrire dans ce projet de budget un montant de droit à compensation en stabilité par rapport à 2021, soit à 167,7 M€.

○ **TICPE - tarifs de l'ex-modulation régionale : 37 200 000 €**

Par ailleurs la modulation régionale de TICPE est remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction équivalente de TICPE. Cette ressource est soumise directement aux variations de la consommation nationale de carburant.



Depuis 2007, les Régions étaient en effet autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. L'assemblée régionale avait voté, lors de sa session d'octobre 2016, la reconduction de ce dispositif pour 2017.

La loi de finances rectificative pour 2016 supprime la modulation régionale de TICPE, et la remplace par le transfert aux Régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

Après la baisse importante mais exceptionnelle de la consommation de carburant en 2020, les consommations de l'année 2021 suivent une trajectoire de « retour à la normale ». A ce titre il est proposé d'inscrire 37,2 M€ au BP 2022, en stabilité par rapport au montant attendu en 2021.

## → La fiscalité avec pouvoir de taux (162 M€ soit 9,4% du BP 2022)

### ○ Majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 36 000 000 €

L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2022 lors de sa session d'octobre 2021.

Après une forte baisse en 2020 liée aux mesures de restriction de circulation mises en place par le gouvernement pour freiner l'épidémie de COVID-19, les consommations de carburant retrouvent depuis leur niveau antérieur. Pour 2022, il est proposé d'inscrire au BP une recette en stabilité par rapport au montant attendu en 2021, soit 36M€.

La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les régions a été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,36 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant. La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.

### ○ Taxe sur les cartes grises : 126 000 000 €

Avec la suppression en 2020 de la taxe sur les permis de conduire, en tant que « taxe à faible rendement », la taxe sur les certificats d'immatriculations est le dernier levier fiscal à la disposition des Régions. Le tarif unitaire sur les cartes grises appliqué en Bretagne est de 51€ par cheval-vapeur depuis 2016.

Les Régions ont par ailleurs la possibilité d'exonérer, en tout ou partie, les véhicules fonctionnant exclusivement ou non au moyen de carburants « propres » visés par l'article 1012 bis du code général des impôts: électricité, gaz naturel véhicules, gaz de pétrole liquéfié, superethanol E85 et hydrogène (depuis 2020). La loi n°2019-1779 du 28 décembre de finances pour 2020 qui réforme les taxes sur les véhicules à moteurs, prévoit également l'exonération totale, de droit, de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène ou une combinaison des deux.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble de ces dispositions est codifié par les articles L 421-30 et suivants du code des impositions sur les biens et services.

Le dynamisme de cette ressource est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire et de la puissance fiscale des véhicules. La Région appliquant une exonération de 50% du tarif aux véhicules « propres », la part de ces derniers influe également sur le montant des recettes perçues. Il en est de même des véhicules électriques et hydrogène bénéficiant d'une exonération de droit depuis 2020. Si la part de ces derniers est clairement en croissance, elle reste encore marginale aujourd'hui (1,4% des immatriculations en 2020, 2% estimé pour 2021).

Au regard des tendances du marché automobile en Bretagne (tendance à la baisse des ventes de véhicules neufs mais dynamisme du marché de l'occasion, augmentation du parc électrique, mais dans des proportions encore marginales), il est proposé d'inscrire au budget 2022 une recette en stabilité de 126 M€ correspondant au niveau des recettes perçues en 2021.



→ **Le financement de la formation professionnelle et la réforme de l'apprentissage (132 M€ et 7,6% du BP en intégrant le PRIC)**

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme profondément l'organisation et le financement de l'apprentissage, qui sort du champ de compétence régional à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. En conséquence, les ressources dédiées sont retirées (ressource régionale pour l'apprentissage, compensation des aides aux employeurs d'apprentis). Les Régions conservent néanmoins quelques possibilités d'action en soutien aux CFA.

La ressource régionale pour l'apprentissage ne finançant pas exclusivement les actions en matière d'apprentissage, sa suppression est compensée en partie pour la part associée au financement de la formation professionnelle. Cette compensation doit être versée à partir de 2020 par l'intermédiaire de deux vecteurs : une fraction de TICPE et une dotation budgétaire de l'Etat. La loi de finances pour 2020 établit ces montants à 13,7M€ pour la Bretagne.

**Le financement du soutien optionnel des Régions aux CFA relève désormais de France Compétences**, nouvel organisme auquel la loi confie désormais le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Une enveloppe plafonnée annuelle est prévue à ce titre dans le budget de France Compétences. Pour la Région Bretagne, cela représente un financement annuel de 13,9M€.

**Les autres ressources dédiées au financement des actions réalisées en matière de formation professionnelle sont maintenues :**

- d'une part des recettes correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation (TH). Cette recette évolue donc comme le produit constaté de ces impôts, lequel dépend à la fois de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition mais également des taux votés par le bloc communal et les départements.

La réforme de la taxe d'habitation, ainsi que la suppression de la part régionale de CVAE, ont donc mécaniquement un impact sur le montant des frais de gestion liés à cette imposition et génèrent une perte de ressource pour les Régions.

En ce qui concerne la réforme de la TH, la loi de finances pour 2020 prévoit que la perte sera compensée par une dotation à partir de 2021. Pour la Bretagne, cette dotation représente 10,6M€ soit 43% du montant des frais de gestion en 2020. Ce montant présente l'avantage d'être garanti, mais il ne bénéficie plus de la dynamique des frais de gestion.

En ce qui concerne la réforme de la CVAE, l'impact sur les frais de gestion est estimé à 127M€ pour l'ensemble des Régions par le gouvernement (soit une baisse de 31%) ; le mécanisme de garantie existant sur cette recette, prévu à l'article 41 de la loi de finances pour 2014 est activé et permet une compensation de 20M€ sous forme de TICPE ; le complément sera versé en 2022 sous la forme d'une dotation prévue à l'article 200 de la loi de finances pour 2022. Au regard du principe de compensation à l'euro près, cet impact est neutralisé dans les propositions budgétaires.

Il est ainsi proposé d'inscrire au budget 2022 une recette globale attendue au titre des frais de gestion et compensations en stabilité par rapport à 2021 à hauteur de 24,918 M€.

- d'autre part une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (dite TICPE « formation professionnelle ») afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national. Chaque Région bénéficie d'un pourcentage de cette ressource, correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65 % pour la Bretagne. Le montant globalement compensé pour l'ensemble des Régions est assorti d'une garantie plancher. Le montant attendu à ce titre en 2022 est stable, soit 10,933 M€.

Par ailleurs, **le pacte breton d'investissement dans les compétences** pour la période 2019-2022, signé en 2018 entre l'Etat et la Région, permet de renforcer significativement la formation des demandeurs d'emploi. Le dispositif mobilisera 572 M€ de fonds publics entre 2019 et 2022, la participation de l'Etat s'élèvera à 216 M€, le solde de 356M€ étant financé par la Région. Dans le cadre du plan national de relance, ce montant est majoré en 2021 d'une enveloppe de 26M€ à destination des jeunes actifs.

En application des conventions financières annuelles, la participation de l'Etat est prévue à hauteur de 68,454M€ en 2022.

→ **Les crédits globalisés de l'Etat (62,480 M€ soit 3,6% du BP 2022)**

○ **La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 21 888 000 €**

Historiquement, la DGD assure la compensation financière par l'État des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle a subi une évolution importante en 2004 à la faveur de la création de la DGF des Régions, laquelle a repris 95 % de la DGD de 2003. La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF ; elle a été gelée depuis lors. Ainsi depuis 2009, les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges.

La DGD s'élève à 21,888M€ en 2022, sans évolution par rapport à 2021.

○ **La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €**

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Cette dotation est gelée en valeur depuis 2009, le montant inscrit s'élève donc à 20,958 M€. Ce montant est à mettre en regard des engagements de la collectivité pour l'amélioration du cadre bâti des lycées qui dépassent 100M€ tous les ans.

○ **La Dotation pour Perte de compensations de fiscalité directe : 2 635 200 €**

De manière à ce que l'enveloppe globale des crédits de l'État aux collectivités n'augmente pas (on parle d'« enveloppe normée »), certaines compensations de fiscalité directe jouent le rôle de variables d'ajustement. Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.

La loi de finances pour 2022 fait peser la minoration de ces variables sur les seules Régions.

La Dotation pour Perte de Compensations de Fiscalité Directe Locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces composantes, gelées jusqu'en 2016, sont désormais également intégrées dans le périmètre des "variables d'ajustement".

L'article 39 de la loi de finances pour 2022 applique à l'ensemble des Régions une minoration de cette dotation de 25M€ (-61%). La répartition entre les Régions bénéficiaires de cette dotation se fait au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Pour la Bretagne, la recette prévisionnelle est inscrite pour 2,635 M€ en 2022 correspondant à une minoration estimée de 1,8 M€ par rapport au montant perçu en 2021.

○ **Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : la DCRTP et le FNGIR : 16 999 300 €**

Ces deux dotations ont été instituées lors de la refonte de la fiscalité locale de 2010, pour assurer la neutralité de la réforme la première année d'application, au sein de chaque niveau de collectivités.

Après quelques ajustements les premières années suivant la réforme, les montants de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) avaient vocation à être définitivement gelés.

Or, depuis 2017, la DCRTP est intégrée à l'enveloppe normée des concours de l'Etat et à ce titre minorée chaque année. La loi de finances pour 2022 prévoit une minoration de 25M€ pour l'ensemble des régions bénéficiaires en 2022 ; la répartition entre elles s'opérant au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Au regard de ces dispositions, la baisse appliquée à la région Bretagne pour 2022 est estimée à -1,4 M€ par rapport à l'inscription 2021, portant le montant inscrit au projet de budget à 16,999 M€.

Le FNGIR est supprimé en 2022. Comme vu plus haut, il est intégré pour son montant total de 27,6M€ dans le périmètre des recettes de TVA venant remplacer la CVAE. Il n'apparaît donc plus en tant que tel dans les comptes et ni dans le budget à partir de l'exercice 2022.

→ **Autres ressources (135 M€ soit 7,8% du BP 2022)**

La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure des projets et coopérations institués et de l'évolution des compétences régionales. Le projet de budget 2022 inscrit 135,103 M€ de recettes générées par les activités et les interventions de la Région, soit 10 % des ressources globales hors emprunt et fonds européens.

Au regard des informations disponibles à la date de rédaction de ce rapport, les inscriptions proposées au BP 2022 sont les suivantes :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 25,2 M€, ce montant intègre 200 000€ au titre du remboursement de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, instauré en loi de finances pour 2016 ;
- Les remboursements d'avances versées dans le cadre de dispositifs d'aide aux entreprises et les produits financiers sont inscrits à hauteur de 12,7 M€ ;
- Les recettes générées par l'activité transport scolaire et interurbain (recettes tarifaires, remboursements, convention partenaires) sont évalués à 13,3 M€ en 2022;
- Les recettes issues des participations des familles aux services de restauration et d'hébergement sont inscrites pour un montant prévisionnel de 9,9 M€ ; le principe de mettre en place une grille tarifaire régionale solidaire a été validé par l'assemblée régionale en octobre 2021 ; la présentation de cette grille est prévue au printemps 2022, pour une application à la rentrée scolaire 2022 ; cette réforme se faisant avec l'objectif de conserver les équilibres financiers existants pour les services de restauration et d'hébergement des lycées, et la Région, les recettes attendues sont inscrites en stabilité par rapport au BP 2021 (8,9M€) ; ce montant est complété par une enveloppe « péréquation » de 1M€ alimentée par les recettes supplémentaires éventuelles permettant de compenser les établissements que les nouveaux tarifs rendraient déficitaires (une inscription de 1M€ en dépense du programme 309 est prévu à cet effet) ;
- Les dotations et attributions de compensation perçues au titre des transferts des compétences issues de la loi NOTRe sont inscrits pour un montant total de 6,9M€ :
  - o les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert de la planification en matière de déchets et des 19 ports départementaux au 1er janvier 2017 sont inscrites à hauteur de 4,6M€ ;
  - o les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour un montant de 1,78M€ ;
  - o la participation du département du Morbihan au titre de la construction d'un nouveau navire assurant la liaison avec l'Ile de Groix (Breizh Nevez I) pour 433 000€ ;
- Les participations attendues du FEDER et de Brest Métropole sur le projet d'aménagement du Port de Brest sont inscrites pour 6,6M€ ;
- Les autres financements **FEDER** attendus sur les projets régionaux éligibles sont estimées à 9,3M€ et portent notamment sur le fonds de co-investissement Breizh Up, les travaux de rénovation de la gare maritime de Quiberon, la future plateforme servicielle régionale ;
- Les recettes domaniales et concessives liées à la gestion des ports et voies navigables sont estimées à 2,685 M€.
- La participation des collectivités partenaires au financement des deux premières années de mise en œuvre du contrat d'Obligation de Service Public pour la desserte de l'aéroport de Quimper (1,463M€) ;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des **pôles de compétitivité**, qui devraient générer des co-financements d'un montant de 1,7 M€ en 2022 ; en outre la délégation à la Région des crédits de l'Etat pour le soutien aux pôles de compétitivité entre 2020 et 2022 est inscrite, pour sa troisième année d'application, à hauteur de 0,370 M€;
- La délégation de l'Etat sur le soutien à la jeunesse et à la vie associative est financée à hauteur de 0,5M€ ;
- La participation de l'Etat au titre de la **politique culturelle** ainsi que les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur de 1,6M€ ;
- Dans le cadre d'une convention avec l'Etat et l'ADEME, les financements attendus au titre du **programme SARE** (service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat) sont de 3M€ en 2022 ; ils contribuent au déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat ;

- Le financement attendu de l'**AGEFIPH** (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est évalué à 900 000 € avec l'hypothèse d'une stabilité des montants mobilisés en 2022 ;
- Le financement obtenu du **FIPHFP** (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour la mise en œuvre du plan d'action régional 21-23 est de 0,6M€ dont 0,2M€ devraient être versés en 2022 ;
- Participations au projet **UEB C@mpus** : les collectivités partenaires du projet devraient verser 207 280 € de co-financement en 2022.

Plusieurs actions entreprises par la Région en 2022 bénéficient de financements de l'Etat accordés dans le cadre de son Plan de Relance, pour un montant estimé à 21,657M€ en 2022.

Ainsi les ouvertures de places supplémentaires dans les formations aux soins infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatif et social, décidées dans le cadre du Ségur de la Santé pour la période 2020-2022, donneront lieu à un financement pour la durée de ces formations ; en 2022, la compensation à percevoir est assurée par des crédits du Plan de Relance et est estimée à 6,3M€.

L'ensemble des dossiers éligibles à la « dotation régionale d'investissement » (DRI) attribuée à la Région Bretagne en 2020, ont été déposés à fin 2021 et permettra une mobilisation totale de l'enveloppe attribuée d'un montant de 29,9M€. Ces dossiers concernent les travaux de rénovation énergétique dans les lycées, mais également l'acquisition de cars GNV destinés au transport scolaire et interurbain. Soumis au régime juridique des subventions d'Etat, ces crédits sont versés entre 2021 et 2023, au rythme de réalisation des opérations financées ; 15M€ sont prévus à ce titre en 2022.

Parmi les projets bénéficiant de financements par le Plan de Relance en 2022 figurent également plusieurs projets portés par le TiLab ainsi que le projet de mise en place d'un « établissement de services » au lycée Rosa Parks de Rostrenen ; la démarche vise à offrir au sein d'un même établissement un bouquet de services liés à l'éducation, à la jeunesse et à la formation.

Par ailleurs le projet de budget intègre des reprises à hauteur de 7M€ de provisions « COVID » constituées en 2020 permettant de financer les aides exceptionnelles identifiées au bénéfice de nos délégataires de services publics en 2022 permettant d'assurer la continuité des services de transport terrestre (0,5M€), portuaire (3,5M€) et aéroportuaire (3M€).

Enfin, une récupération de trésorerie est prévue par la Région suite à la fin de la concession du port de Saint-Malo, pour un montant estimé à 7M€. Ces recettes constituent le pendant d'engagements contractuels et viennent en diminution des indemnités à verser au concessionnaire sortant.

L'ensemble des autres recettes ou remboursements identifiés pour 2022 est inscrit à hauteur de 2,9 M€.

### → **Fonds de gestion des crédits européens (75,575 M€ soit 4,4% du BP 2022)**

Les Régions sont autorités de gestion et de paiement pour la programmation 2014-2020 des fonds FEDER et pour une partie du FSE. 73 M€ sont inscrits en 2022 au titre de cette programmation, en dépenses et en recettes. Cette enveloppe inclut les crédits mobilisés au titre du dispositif REACT-UE de relance de la Commission Européenne.

Si l'année 2021 est la dernière année de programmation de l'enveloppe régionale FEDER FSE, son exécution se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2023. Le rythme d'exécution des paiements est fonction du niveau d'avancement des projets retenus. L'on observe que les paiements s'accroissent durant les dernières années des programmes. C'est ce qui explique que le montant des crédits anticipés pour 2022 est en forte progression et atteste de la bonne exécution de ces programmes.

Par ailleurs les Régions ont conservé l'autorité de gestion FEDER-FSE pour la programmation 2021-2027 ; 2M€ sont inscrits à ce titre pour 2022, le démarrage de la programmation subissant les décalages du calendrier d'adoption des règlements de ces programmes.

Par ailleurs, 575 000 € sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.

→ **Autorisation d'emprunt (298 M€ soit 17% du BP 2022)**

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 298 000 000 €. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2022, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 726 295 000 € et se décompose comme suit :

- Fiscalité sans pouvoir de taux	861 117 600 €
- Fiscalité avec pouvoir de taux	162 000 000 €
- Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	132 018 400 €
- Crédits globalisés de l'État	62 480 500 €
- Autres ressources	135 103 500 €
- Fonds de gestion des crédits européens	75 575 000 €
- Emprunt à autoriser	298 000 000 €

**Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.**



# Tableaux récapitulatifs





→ La répartition des recettes

	En euros	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
<b>Fiscalité sans pouvoir de taux</b>		<b>815 574 000</b>	<b>861 117 600</b>
TVA des régions (ex-DGF)		201 763 100	212 009 900
Recettes de TVA (ex-CVAE)		379 678 100	415 907 900
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)		29 218 000	28 285 000
TICPE - Tarifs transférés		167 714 800	167 714 800
TICPE - ex Modulation régionale		37 200 000	37 200 000
<b>Fiscalité avec pouvoir de taux</b>		<b>162 000 000</b>	<b>162 000 000</b>
TICPE - Majoration Grenelle		36 000 000	36 000 000
Cartes grises		126 000 000	126 000 000
<b>Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage</b>		<b>140 744 900</b>	<b>132 018 400</b>
Frais de gestion de fiscalité directe locale (+ compensation suppression TH)		24 918 000	24 918 000
TICPE formation professionnelle		10 933 900	10 933 900
Compensation de la part formation professionnelle de la TA (TICPE + dotation)		13 740 000	13 740 000
Dotations France Compétences pour le soutien aux CFA		13 870 000	13 971 700
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences		77 283 000	68 454 800
<b>Crédits globalisés de l'État hors apprentissage</b>		<b>93 506 500</b>	<b>62 480 500</b>
Enseignement (DRES)		20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation		21 888 000	21 888 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale		4 577 000	2 635 200
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)		18 475 500	16 999 300
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)		27 608 000	
<b>Autres ressources</b>		<b>89 254 600</b>	<b>135 103 500</b>
Dotations Plan de relance			21 657 200
Dispositifs crise COVID19 - participations et reprise de provisions		9 000 000	7 050 000
Fonds de compensation de la TVA		18 200 000	25 200 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement		8 950 000	9 950 000
Remboursement d'avances et produits financiers		13 699 911	12 708 470
Remboursement d'avances		12 330 975	11 478 470
Produits financiers		1 368 936	1 230 000
Produit des cessions d'immobilisation		2 638 000	500 000
Reprise de placement de trésorerie			
Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29			2 905 000
Développement du port de Brest - Quai EMR - subvention FEDER			3 700 000
Port de Saint Malo - fin de concession et subventions			7 160 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires		1 800 000	100 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels			
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle		600 000	900 000
Recettes domaniales et concessives		2 446 500	2 685 500
Participations aux pôles de compétitivité		1 970 000	1 770 000
Programme SARE		1 650 000	3 000 000
Projet UEB Campus Numérique		206 000	207 280
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets		4 600 869	4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport		1 784 862	1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain		13 159 700	12 814 000
Convention Département Morbihan - construction navire		433 000	433 000
Financements FEDER sur les projets régionaux (hors PDB)			9 300 000
Financements européens hors FEDER (coopération INTERREG/PAC...)		668 000	150 000
Autres ressources		7 447 758	6 527 319
<b>Total hors emprunt</b>		<b>1 301 080 000</b>	<b>1 352 720 000</b>
<b>Emprunt</b>		<b>327 290 000</b>	<b>298 000 000</b>
<b>Total hors subvention globale</b>		<b>1 628 370 000</b>	<b>1 650 720 000</b>
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>		<b>46 515 000</b>	<b>75 575 000</b>
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		46 000 000	73 000 000
Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027			2 000 000
Mettre en œuvre les fonds européens		515 000	575 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 674 885 000</b>	<b>1 726 295 000</b>



→ Les missions du budget régional

○ Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement

	<i>en euros</i>	
	Investissement	Fonctionnement
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	64 507 500	7 398 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	127 430 600	45 610 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	209 676 000	358 369 100
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	88 859 700	291 443 700
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	9 901 000	16 540 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	31 275 000	43 661 000
<b>Total des interventions</b>	<b>531 649 800</b>	<b>763 022 800</b>
Fonds de gestion des crédits européens	67 000 000	9 750 000
Autres dépenses	101 735 300	253 137 100
<b>Total général</b>	<b>700 385 100</b>	<b>1 025 909 900</b>

○ Les crédits de paiement en 2021 et 2022

	<i>en euros</i>	
	BP 2022	BP 2021
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	71 906 000	73 229 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	173 041 100	205 189 500
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	568 045 100	546 566 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	380 303 400	362 455 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	26 441 000	25 546 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	74 936 000	72 071 000
<b>Total des interventions</b>	<b>1 294 672 600</b>	<b>1 285 057 000</b>
Fonds de gestion des crédits européens	76 750 000	47 030 000
Autres dépenses	354 872 400	342 798 000
<b>Total général</b>	<b>1 726 295 000</b>	<b>1 674 885 000</b>

○ Les autorisations de programme en 2021 et 2022

	<i>en euros</i>	
	BP 2022	BP 2021
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	41 730 000	42 000 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	90 405 100	123 937 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	179 495 000	247 440 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	77 522 100	115 378 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	11 780 000	13 210 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	31 597 500	27 305 000
<b>Total des interventions</b>	<b>432 529 700</b>	<b>569 270 000</b>
Fonds de gestion des crédits européens		80 000 000
Autres dépenses	16 106 000	17 280 000
<b>Total général</b>	<b>448 635 700</b>	<b>666 550 000</b>

○ Les autorisations d'engagement en 2021 et 2022

	<i>en euros</i>	
	BP 2022	BP 2021
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	6 974 500	8 750 500
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	46 574 000	48 718 000
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	334 419 150	386 662 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	292 637 750	266 837 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	17 406 000	15 006 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	44 861 000	42 675 000
<b>Total des interventions</b>	<b>742 872 400</b>	<b>768 648 500</b>
Fonds de gestion des crédits européens	700 000	14 770 000
Autres dépenses	27 941 100	22 681 500
<b>Total général</b>	<b>771 513 500</b>	<b>806 100 000</b>

→ **Détail des crédits par programme**

	AP 2022	AE 2022	Total	CPI 2022	CPF 2022	Total
<i>en euros</i>						
<b>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</b>	<b>41 730 000</b>	<b>6 974 500</b>	<b>48 704 500</b>	<b>64 507 500</b>	<b>7 398 500</b>	<b>71 906 000</b>
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	39 000 000	1 575 000	40 575 000	44 187 500	1 204 900	45 392 400
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 030 000	2 685 500	3 715 500	520 000	3 266 000	3 786 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	1 700 000	2 714 000	4 414 000	19 800 000	2 927 600	22 727 600
<b>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</b>	<b>90 405 100</b>	<b>46 574 000</b>	<b>136 979 100</b>	<b>127 430 600</b>	<b>45 610 500</b>	<b>173 041 100</b>
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>						
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	19 800 000	16 690 000	36 490 000	13 200 000	17 300 000	30 500 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	9 300 000	12 390 000	21 690 000	7 200 000	10 400 000	17 600 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>						
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	10 500 000	4 300 000	14 800 000	6 900 000	6 900 000	12 900 000
P.0204 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	18 950 000	14 830 000	33 780 000	36 233 600	14 780 000	51 013 600
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	3 350 000	2 325 000	5 675 000	15 000 000	2 125 000	17 125 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	15 200 000	2 515 000	17 715 000	20 733 600	2 265 000	22 998 600
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	400 000	4 415 000	4 815 000	500 000	4 815 000	5 315 000
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>						
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	15 850 000	6 550 000	22 400 000	14 700 000	5 100 000	19 800 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>						
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	35 805 100	8 504 000	44 309 100	63 297 000	8 430 500	71 727 500
P.0209 Développer le système portuaire	5 456 700	2 737 000	8 193 700	6 528 000	2 693 500	9 221 500
	30 348 400	5 767 000	36 115 400	56 769 000	5 737 000	62 506 000
<b>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</b>	<b>179 495 000</b>	<b>334 419 150</b>	<b>513 914 150</b>	<b>209 676 000</b>	<b>358 369 100</b>	<b>568 045 100</b>
<b>Assurer la relation formation emploi</b>						
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	3 969 500	3 969 500	3 969 500	3 988 500	3 988 500	3 988 500
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>						
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	5 045 000	5 145 000	100 000	5 581 000	5 681 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>						
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	128 070 000	4 915 450	132 985 450	159 000 000	4 857 000	163 857 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	110 000 000	4 695 450	114 695 450	140 000 000	4 637 000	144 637 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>						
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	18 070 000	220 000	18 290 000	19 000 000	220 000	19 220 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	22 195 000	2 670 000	24 865 000	23 695 000	2 670 000	26 365 000
P.0308 Développer le numérique éducatif	8 460 000	8 460 000	8 460 000	8 460 000	8 460 000	8 460 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>						
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics	4 100 000	4 100 000	4 100 000	4 100 000	4 100 000	4 100 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés	9 635 000	2 670 000	12 305 000	11 135 000	2 670 000	13 805 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>						
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	74 400 000	74 400 000	74 400 000	74 395 000	74 395 000	74 395 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>						
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	33 550 000	33 550 000	33 550 000	33 545 000	33 545 000	33 545 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	40 850 000	40 850 000	40 850 000	40 850 000	40 850 000	40 850 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>						
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	18 100 000	14 280 000	32 380 000	15 500 000	12 210 000	27 710 000
	18 100 000	14 280 000	32 380 000	15 500 000	12 210 000	27 710 000
	8 970 000	5 000 000	13 970 000	10 000 000	3 970 000	13 970 000
	8 970 000	5 000 000	13 970 000	10 000 000	3 970 000	13 970 000
	1 100 000	62 800 000	63 900 000	220 000	62 500 000	62 720 000
	1 100 000	62 800 000	63 900 000	220 000	62 500 000	62 720 000

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2022

<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>						
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	152 845 200	153 045 200	200 000	179 703 600	179 903 600
		11 271 200	11 271 200		10 351 600	10 351 600
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	80 745 000	80 745 000		105 608 400	105 608 400
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	46 129 000	46 129 000		51 195 600	51 195 600
P.0319	Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	200 000	14 900 000	200 000	12 548 000	12 748 000
	<b>Développer les langues de Bretagne</b>	<b>760 000</b>	<b>9 254 000</b>	<b>961 000</b>	<b>8 494 000</b>	<b>9 455 000</b>
P.0318	Développer les langues de Bretagne	760 000	9 254 000	961 000	8 494 000	9 455 000
<b>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</b>						
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	77 522 100	292 637 750	88 859 700	291 443 700	380 303 400
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	11 320 600	286 952 000	31 674 300	285 879 700	317 554 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	62 453 500	66 000	53 547 000	66 000	53 613 000
		3 748 000	5 619 750	3 638 400	5 498 000	9 136 400
<b>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</b>						
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 650 000	5 220 000	3 300 000	4 500 000	7 800 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	700 000	3 455 000	621 000	3 455 000	4 076 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	7 430 000	8 731 000	5 980 000	8 585 000	14 565 000
<b>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</b>						
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	3 065 000	16 450 000	3 065 000	16 450 000	19 515 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	4 945 000	4 568 000	5 000 000	4 668 000	9 668 000
P.0603	Développer le sport en région	2 430 000	6 500 000	2 450 000	6 500 000	8 950 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	5 040 000	1 133 000	5 040 000	1 133 000	6 173 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 837 500	7 010 000	4 400 000	7 010 000	11 410 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	11 000 000	13 300 000	11 000 000	2 300 000	13 300 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	280 000	1 700 000	320 000	1 600 000	1 920 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	5 200 000	5 200 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>						
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	700 000	700 000	67 000 000	9 750 000	76 750 000
P.1111	Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027			65 000 000	8 000 000	73 000 000
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022			1 500 000	500 000	2 000 000
P.1121	Programme FEADER 2023-2027					
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020					
P.1131	Programme FEAMPA 2021-2027					
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		700 000	500 000	100 000	600 000
					1 150 000	1 150 000
<b>Autres dépenses</b>						
P.9000	Patrimoine et logistique	10 405 000	11 258 000	19 659 300	9 998 000	29 657 300
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	4 269 000	4 166 000	4 469 000	4 286 000	8 755 000
P.9003	Fonds d'intervention régional	300 000	875 000	300 000	875 000	1 175 000
P.9010	Équipement des groupes délégués			25 000		25 000
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	132 000	8 494 000	132 000	8 295 000	8 427 000
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées				186 529 000	186 529 000
P.9020	Ressources et expertises		2 148 100	77 000 000	2 069 100	2 069 100
P.9021	Service de la dette			150 000	14 000 000	91 000 000
	Mouvements financiers divers	1 000 000	1 000 000	150 000	27 085 000	27 235 000
<b>Total</b>						
		<b>448 635 700</b>	<b>771 513 500</b>	<b>700 385 100</b>	<b>1 025 909 900</b>	<b>1 726 295 000</b>

→ Comparaison des crédits par orientation stratégique

en euros

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022
<b>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</b>	<b>65 419 000</b>	<b>64 507 500</b>	<b>7 810 000</b>	<b>7 398 500</b>	<b>73 229 000</b>	<b>71 906 000</b>
<b>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</b>	<b>156 333 000</b>	<b>127 430 600</b>	<b>48 856 500</b>	<b>45 610 500</b>	<b>205 189 500</b>	<b>173 041 100</b>
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	11 300 000	13 200 000	17 300 000	17 300 000	28 600 000	30 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	64 765 000	36 233 600	18 298 500	14 780 000	83 063 500	51 013 600
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	14 550 000	14 700 000	5 100 000	5 100 000	19 650 000	19 800 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	65 718 000	63 297 000	8 158 000	8 430 500	73 876 000	71 727 500
<b>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'em</b>	<b>196 432 000</b>	<b>209 676 000</b>	<b>350 134 500</b>	<b>358 369 100</b>	<b>546 566 500</b>	<b>568 045 100</b>
Assurer la relation formation emploi			3 951 000	3 988 500	3 951 000	3 988 500
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	5 050 000	100 000	4 922 000	5 581 000	9 972 000	5 681 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	150 000 000	159 000 000	4 822 000	4 857 000	154 822 000	163 857 000
Améliorer les équipements des lycées	20 420 000	23 695 000	2 410 000	2 670 000	22 830 000	26 365 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			73 881 000	74 395 000	73 881 000	74 395 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 512 000	15 500 000	12 550 000	12 210 000	25 062 000	27 710 000
Favoriser l'apprentissage	7 690 000	10 000 000	6 680 000	3 970 000	14 370 000	13 970 000
Assurer les formations sanitaires et sociales		220 000	56 304 000	62 500 000	56 304 000	62 720 000
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux		200 000	177 220 500	179 703 600	177 220 500	179 903 600
Développer les langues de Bretagne	760 000	961 000	7 394 000	8 494 000	8 154 000	9 455 000
<b>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</b>	<b>83 812 000</b>	<b>88 859 700</b>	<b>278 643 000</b>	<b>291 443 700</b>	<b>362 455 000</b>	<b>380 303 400</b>
<b>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</b>	<b>10 900 000</b>	<b>9 901 000</b>	<b>14 646 000</b>	<b>16 540 000</b>	<b>25 546 000</b>	<b>26 441 000</b>
<b>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</b>	<b>28 251 000</b>	<b>31 275 000</b>	<b>43 820 000</b>	<b>43 661 000</b>	<b>72 071 000</b>	<b>74 936 000</b>
Fonds de gestion des crédits européens	40 000 000	67 000 000	7 030 000	9 750 000	47 030 000	76 750 000
Autres dépenses	99 732 000	101 735 300	243 066 000	253 137 100	342 798 000	354 872 400
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>680 879 000</b>	<b>700 385 100</b>	<b>994 006 000</b>	<b>1 025 909 900</b>	<b>1 674 885 000</b>	<b>1 726 295 000</b>





RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---